



XXXI^e session : 28 août au 11 septembre 2015

ELECTIONS, REFERENDUM & VOTATIONS

Francis DELPEREE Cours général

Président de l'Académie Internationale de Droit Constitutionnel, ancien doyen de la faculté de droit de Louvain-La-Neuve (Belgique)

Neila CHAABANE Constitution et élections non politiques

Professeur à la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis (Tunisie)

Nacer Eddine GHOZALI Elections et Droit International

Professeur à l'Université de Paris XIII (Algérie)

Tania GROPPI Elections et référendum

Professeur à l'Université de Sienne (Italie)

Elena Simina TANASESCU Constitution et juge des élections

Professeur à l'Université de Bucarest, (Roumanie)

Albert BOURGI Constitution et administration des élections

Professeur à l'Université de Reims (France)

INSCRIPTION : Les enseignements sont organisés à l'intention d'auditeurs de niveau élevé venant des universités, des administrations gouvernementales, parlementaires et partisanes ainsi que des milieux de l'information et de la justice. Les dossiers doivent parvenir au secrétariat de l'Académie **avant le 15 août 2015** et comporter les copies des titres et diplômes, un curriculum vitae et une demande manuscrite au nom du Président de l'Académie. **LOGEMENT** : Les auditeurs seront logés à l'hôtel. **BOURSES** : L'Académie dispose d'un nombre limité de bourses qu'elle attribuera aux auditeurs qui en feront la demande et dont les dossiers auront été retenus. La bourse ainsi allouée couvrira soit la totalité (Bourse F) soit une partie (Bourse P) des frais de logement et de restauration. **LES FRAIS D'INSCRIPTION (80 EUROS) ET DE VOYAGE SONT À LA CHARGE DE L'AUDITEUR.** **DIPLÔME** : L'Académie délivre un diplôme aux auditeurs qui auront subi avec succès les épreuves de l'examen.